

# MEDIA RELEASE

## Communiqué

### **Le Conseil des normes comptables annonce sa décision concernant les normes comptables sur la juste valeur et la dépréciation des titres de créance**

TORONTO, le 30 avril 2009 – Le Conseil des normes comptables (CNC) a confirmé, au terme d'une réunion spéciale, que les récentes dispositions américaines sur la détermination de la juste valeur des instruments financiers sont compatibles avec les normes canadiennes. Ces dispositions traitent de la façon de déterminer si un marché est inactif et si une opération constitue une vente en catastrophe.

En outre, le CNC a convenu de réviser ses normes sur la dépréciation des instruments de créance par souci de convergence avec les normes internationales. Cette décision du CNC s'inscrit dans sa stratégie d'adoption des IFRS pour les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes en 2011.

Dans le cas des actifs financiers classés comme détenus jusqu'à leur échéance ou des prêts et créances (qui peuvent comprendre des instruments de créance non cotés sur un marché actif), la dépréciation serait déterminée en fonction de la perte sur créance encourue à la date de clôture. Les modifications proposées feront l'objet d'un appel à commentaires. Elles permettront également de réduire les disparités par rapport aux nouvelles exigences américaines.

Le CNC appuie fermement les travaux de l'International Accounting Standards Board (IASB) et du Financial Accounting Standards Board (FASB) des États-Unis visant l'élaboration d'une nouvelle norme internationale sur l'évaluation et la comptabilisation des instruments financiers.

Le CNC a ajouté cette réunion à son calendrier pour être en mesure de réagir rapidement une fois en mains toute l'information requise pour faire des choix appropriés et responsables pour le Canada.

D'ici la date de basculement aux IFRS, un des principes directeurs suivis par le CNC consiste à éviter d'apporter des modifications qui ne concordent pas avec les IFRS et qui ne sont pas alignées sur les nouvelles normes comptables mondiales. Le CNC est déterminé à travailler de concert avec l'IASB et le FASB à l'élaboration de nouvelles normes de grande qualité.

«Nous sommes en faveur de l'établissement de règles du jeu équitables et croyons que l'adoption de normes comptables mondiales rigoureuses sur les instruments financiers constitue le meilleur moyen d'y parvenir. Les modifications proposées dans le traitement comptable de la dépréciation répondent aux demandes voulant que les entreprises canadiennes ne soient pas désavantagées lors de la transition vers les IFRS», a indiqué Paul Cherry, président du CNC. «La qualité des normes canadiennes a toujours été très élevée, et il est essentiel de maintenir la transparence et de préserver la confiance accordée aux états financiers.»

-30-

**Pour de plus amples informations ou pour obtenir une entrevue, veuillez communiquer avec :**

Lisa Pretty, responsable des communications, Normalisation

416-204-3482

[Lisa.Pretty@cica.ca](mailto:Lisa.Pretty@cica.ca)

Le **Conseil des normes comptables** établit les normes de comptabilité et d'information financière qu'utilisent les sociétés et les organismes sans but lucratif du Canada. Il participe à l'élaboration de normes comptables acceptées internationalement. Le Conseil adopte ses normes de comptabilité et d'information financière à l'issue d'un vaste processus de consultation des organisations et des personnes qui s'intéressent aux normes ou qui sont touchées par ces dernières. Les normes contribuent à faciliter la prise de décisions par une amélioration constante de la qualité de l'information financière et des autres types d'information qui rendent compte de la performance organisationnelle des entités canadiennes. [www.cnccanada.org](http://www.cnccanada.org)